



**Hiriburu
Saint-Pierre d'Irube**



Madame, Monsieur,

L'Eusko, un outil économique

Depuis 2013, cette monnaie locale circule au Pays Basque et est la plus importante monnaie locale d'Europe. Il y a actuellement 1,4 million d'euskos en circulation.

Au-delà d'un soutien à la transition écologique, à l'agriculture paysanne et à la sauvegarde de la langue basque, l'eusko est un outil de dynamisation de l'économie du Pays Basque car il réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers les commerces et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire.

L'eusko peut être dépensé dans des commerces, entreprises et associations agréés, qui doivent avoir leur siège social au Pays Basque et adhérents de l'association. Aujourd'hui plus de 900 professionnels acceptent les paiements en eusko ; la Communauté d'Agglomération Pays Basque et 20 communes ont adhéré à l'association Euskal Moneta.

L'annuaire des professionnels et entités adhérentes à l'eusko est à retrouver sur www.euskalmoneta.org

1 eusko = 1 euro

La valeur d'un eusko égale la valeur d'un euro : cette monnaie locale se présente sous forme de billets sécurisés de 1, 2, 5, 10 et 20 euskos et d'eusko numérique.

L'eusko numérique est un compte en ligne permettant de régler par virement ou par carte, l'euskokart qui fonctionne comme une carte bancaire, avec un code PIN à 4 chiffres,

L'eusko est géré par Euskal Moneta, association sans but lucratif, à laquelle il faut adhérer moyennant une cotisation annuelle.

La commune de Saint-Pierre d'Irube/Hiriburu a adhéré à l'Eusko

Souhaitant participer activement au développement de cette monnaie locale, **la commune de Saint-Pierre d'Irube/Hiriburu** s'engage concrètement dans la démarche. Ainsi, elle s'est organisée pour percevoir en eusko les recettes de ses régies (périscolaire, cantine, spectacles) et régler par virement en eusko certaines dépenses telles que les factures aux entreprises, les subventions aux associations, les salaires du personnel, les indemnités d'élus

Pour ce faire, les familles souhaitant payer en eusko doivent :

- être adhérentes de l'association et avoir un compte ouvert en eusko auprès d'Euskal Moneta
- faire connaître à la commune leur souhait d'un règlement en Eusko en espèces, par prélèvement ou par virement.

Le Maire
Alain Iriart

Pour tout renseignement et peut-être adhérer à l'Eusko : rendez-vous directement sur www.euskalmoneta.org

Si vous êtes une entreprise ou une association, appeler le 05 33 47 54 11 ou faire un mail à info@euskalmoneta.org.